

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-290-1920 Décisions diverses.

n° 73-290-1920

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 décembre 1920

Numéro JO

n° 290 du 31/12/1920

Date du numéro

31 décembre 1920

TEXTE INTÉGRAL

le Chef du Service des Travaux Publies ou son délégué est chargé de procéder aux opérations de bornage exigées pour l'immatriculation des immeubles au livre foncier de la colonie.